



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL DU 29 JANVIER 2020

Présents	M. LAGRANGE Georges (Maire) - M BERGOEND Claude - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - Mme THIOLLAY Sylvie - Mme QUOEX Valérie – M BRAIZE Alain - M. MUFFAT Michel (La Glière) - M. MUFFAT Bruno - M. BRAIZE Richard - M. DUMAS Hervé
Excusés	M. PIAT Claude
Procuration	M. PIAT Claude à M BERGOEND Claude

Date convocation : 23/1/2020

Secrétaire de séance : M. DUMAS Hervé

1 COMPTE RENDU DERNIER CONSEIL

Le dernier compte rendu est approuvé sans observation.

2 COMPTE RENDU COMMISSIONS

Réservoir eau potable de l'Elé :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est en cours de négociation avec les propriétaires des terrains où sera implanté le futur réservoir d'eau, pour sécuriser la distribution d'eau dans la commune.

3 FINANCES PERSONNELS

Subvention aux associations 2020 :

Le conseil municipal valide les subventions aux associations pour l'année 2020 :

NOMS ASSOCIATIONS	2020
Meurianne Animations	32 000,00 €
chablais aviron	0,00 €
Orchestre municipal	14 000,00 €
Amicale des pêcheurs concours	1 000,00 €
Amicale anciens combattants	800,00 €
APE Montriond	1 800,00 €
périscolaire	300,00 €
Aide ski enfants	5 000,00 €
classe découverte	7 000,00 €
Amicale des pompiers	1 000,00 €
Animations Loisirs Montriond	3 000,00 €
Rando Montriond	2 500,00 €
Esprit Montagne *	1 450,00 €
Radio Morzine	500,00 €
Sporting Club foot *	1 150,00 €
Hockey Club *	300,00 €
Ski club Morzine Avoriaz *	850,00 €
Club de patinage *	200,00 €
Sportifs hauts niveaux	750,00 €
Judo club *	100,00 €
La Ruche *	800,00 €
ass lindarets télémark *	50,00 €
Restaurant du cœur	200,00 €
APE collège St Jean d'Aulps	240,00 €
Association Contretemps	300,00 €
Ass chorale vallée Aulps	300,00 €
TOTAL	75 590,00 €

* Base 50 € par enfant - 16 ans

Tarif eau et assainissement 2020 :

Le conseil municipal valide les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour la part communale, avec une hausse de 1% :

	PU HT
EAU	
Abonnement (Unité de logement)	100,00 €
Par/M3	0,94 €
ASSAINISSEMENT	
Part Commune	
Abonnement (Unité de logement)	42,20 €
Par/M3	0,37 €

Crédits de reports 2019 :

Le conseil municipal valide les crédits de reports 2019, concernant les investissements :

Budget eau et assainissement :

NATURE DE DEPENSES	MONTANT
Eau école la Ranche	10 550,00 €
Divers	5 000,00 €
Rte Beveret	25 000,00 €
Etude route de la Dranse	10 000,00 €
Réservoir l'Elé	4 040,00 €
TOTAL	54 590,00 €

Budget touristique :

NATURE DE DEPENSES	MONTANT
Divers	10 000,00 €
WC Bout du lac	10 000,00 €
Projets hôtel Sapins Beau rivage	10 000,00 €
Salle hors - sac	150 000,00 €
Salle hors - sac mobilier	10 000,00 €
Salle hors - sac divers	50 000,00 €
Cascade Ardent	10 000,00 €
TOTAL	250 000,00 €

Budget Forêt et agricole :

NATURE DE DEPENSES	MONTANT
Divers	5 000,00 €
TOTAL	5 000,00 €

Budget principal :

NATURE DE DEPENSES	MONTANT
Terrains	808 000,00 €
Tables claustra cantine	5 000,00 €
Clocher	6 500,00 €
Porte école	15 000,00 €
Onduleur maire	1 000,00 €
Maison des associations	160 000,00 €
Divers	20 000,00 €
Projet zone du Pré	10 000,00 €
Matériel divers Baron	2 500,00 €
Lampadaires	5 000,00 €
Ardent	20 000,00 €
TOTAL	1 053 000,00 €

Réorganisation des Services :

Pour tenir compte de l'attente des élus envers la qualité de service que la commune doit rendre à ses habitants et à ses nombreux touristes, de l'évolution de la commune, le conseil municipal valide la réorganisation des services proposée.

Service technique :

- Modification des régimes d'astreintes du personnel en période estivale
- Recrutement d'un poste de saisonnier de juin à septembre à horaire décalé, pour s'occuper des travaux d'entretien des sites touristiques, manifestations.
- Coût annuel : 4 300.00 €

Service administratif :

Pour permettre la continuité de l'accueil du public, de la prévision d'un futur départ en retraite et de l'augmentation de la charge de travail.

Création d'un poste en CDD de 0.5 ETP en charge de l'accueil.

Transformation de la salle derrière la poste en bureau pour l'urbanisme.

Coût annuel : 12 500.00 €

Le conseil précise que le recours à un CDD permettra à la commune de valider ces évolutions, sans engagement définitif.

Police municipale :

Lancement recrutement nouvel agent, pour faire suite à une fin de contrat.

Convention Commune – DGFIP :

Dans le cadre de la dématérialisation des paiements des titres émis par la commune, cette dernière va conclure une convention avec les Finances Publiques, pour permettre le paiement dématérialisé.

TRAVAUX MARCHE

Adhésion groupement commande électricité « SYANE » – 36 KVA :

Dans le cadre de la fin des tarifs réglementés de l'électricités pour les communes à compter du 31 décembre 2020, le conseil municipal valide la participation de la commune au groupement de commande proposé par le « SYANE », pour la fourniture d'électricité.

Abri dameuse :

Dans le cadre du projet de construction d'un nouveau garage pour abriter la dameuse aux Albertans, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire, à négocier avec les différents propriétaires, les échanges de terrains nécessaires à cette opération.

Travaux chèvrie :

Pour lutter contre la prolifération des mouches dans le village des Lindarets, posant un problème sanitaire et rendant difficilement agréable pour les touristes le village, la commune

va engager au printemps un programme de travaux d'amélioration de la chèvrerie, pour un montant de 30 000 € environ.

Le conseil valide la demande de subvention pour ces travaux.

En sus des travaux 5 opérations de désinfections seront menées pendant l'été, pour limiter la prolifération des mouches. Le coût sera réparti entre la commune et les commerçants.

Une réunion sera programmée avec le délégataire, pour exiger un entretien plus régulier du lisier, afin de limiter le nombre de mouches.

Des travaux plus importants de mises aux normes des installations sont à prévoir dans les prochaines années.

Réfection des fours, chapelle privée :

Le conseil municipal, au titre de la préservation du patrimoine, décide d'accorder après examen de dossier de rénovation qui lui serait présenté, une subvention de 30 % du montant des travaux dans la limite de 10 000.00 €.

En contre partie le bénéficiaire, s'engagera à permettre l'accès à son four ou chapelle selon des modalités à définir.

URBANISME JURIDIQUE

Pétition commerçants Lindarets :

Monsieur le Maire fait part d'une pétition reçue des commerçants des Lindarets, concernant les travaux engagés par le département pour l'élargissement à l'automne du pont du Chesnay, qui va entraîner la fermeture totale de la route entre Ardent et le village.

La commune va regarder avec le Département l'optimisation de la période de fermeture, mais précise que la durée des travaux engagés par le département est de 8 semaines.

Une fermeture au printemps est prévue entre la Licherette et le col de Joux Verte, pour la reconstruction du pont de la Licherette. La route entre le Col de Joux verte et les Lindarets sera donc fermée jusqu'à mi - juillet.

Donation oratoire hameau du Lavanchy :

Le conseil municipal, accepte la donation de Monsieur Serge MUFFAT de l'oratoire présent au hameau du Lavanchy, et du terrain support de ce dernier, au titre de la conservation du patrimoine.

Le Conseil municipal remercie le donateur.

Projet hôtel des Sapins :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal, d'une rencontre avec un investisseur potentiel pour la reprise de l'hôtel des Sapins.

Le conseil confirme la volonté de garder sur le site du lac, un hôtel.

Le conseil valide l'engagement d'une étude, pour permettre l'extension de cet outil hôtelier, et aussi l'aménagement dans la forêt au Beau Rivage, d'un parking, qui permettra de redonner un aspect naturel au lac.

Pascal BAUD acquisition places parking souterrain :

Le conseil municipal accepte de régulariser l'acquisition par M. Pascal Baud, dans le cadre de sa construction, d'un droit de stationnement dans le parking souterrain sous la base de 6000.00 € par place, pour 6 places et la possibilité de prise par ce dernier d'abonnement annuel au parking souterrain.

Annulation de la DSP salle Hors - sac :

Pour faire suite à une observation de la préfecture au titre du contrôle de légalité, concernant la délégation de service publique, pour la gestion de la salle hors - sac, et notamment le fait du recours au tirage au sort non réglementaire, le conseil municipal, valide l'annulation de la présente délibération.

Un bail administratif sera conclu avec l'exploitant pour la gestion de cette salle.



Référé Permis aménagé de la Plagnette :

Le conseil municipal valide la défense du recours déposé par les conjoints Plagnat, dans le cadre du permis d'aménager de la Plagnette devant le tribunal administratif de Grenoble à Maître ROCHE Lionel.

Renouvellement concession Lindarets, Licherette :

Le conseil municipal donne pouvoir au Maire pour procéder au renouvellement de différentes concessions aux Lindarets et à la licherette.

Echange Commune – Diocèse :

Le conseil municipal valide le projet de convention entre la paroisse et la commune, dans le cadre de la construction de la maison des associations.

En échange de la récupération de la propriété de la cure, la commune cède l'appartement situé sur la salle des associations à la paroisse. La commune laisse la jouissance d'un bureau et la priorité pour l'occupation d'une salle.

Majoration loyer communaux :

Le conseil municipal décide l'instauration d'une pénalité financière de 10 € par jour au loyer, en cas de perte de la qualité d'employé ou d'enseignant, pour les appartements communaux loués aux personnels ou enseignants

DIVERS

Inauguration salle hors – sac :

L'inauguration de la salle hors - sac et des deux nouveaux télésièges et de la piste de Vtauna, aura lieu le vendredi 31 janvier.

Monsieur le Maire donne lecture du programme de la journée.

Elections municipales :

Dans la perspective des prochaines élections municipales du 15 et 22 mars 2020, la commune va distribuer prochainement aux habitants une note d'information rappelant les modalités de vote pour les communes de – 1 000 habitants.

La séance est levée à 21 h 30.

Le Maire

Georges LAGRANGE

